



**2023**

**AUTODROME D'ESTORIL**



Art.	Index
1	<b>Présentation, Contacts et Comissaires</b>
2	<b>Règlement - 24 Horas Bike Race</b>
3	<b>Concurrents - Généralités</b>
4	<b>Equipe - Representant, Accompagnants et Enfants</b>
5	<b>Materiel</b>
6	<b>Inscriptions - Dispositions Générales</b>
7	<b>Catégories d'Équipes - Frais d'Inscription</b>
8	<b>Identification - Plaque Frontale</b>
9	<b>Auto-Caravane, Toilets, Douches, Accès et Parking</b>
10	<b>Restauration</b>
11	<b>Espaces - Boxes</b>
12	<b>Lieu - Environnement</b>
13	<b>Programme - Dispositions Générales</b>
14	<b>Classements et Récompenses</b>
15	<b>Pénalités et Contrôles</b>
16	<b>Réclamations</b>
17	<b>Assurance - Secours</b>
18	<b>Data Personnelle - Utilisation de Images</b>
19	<b>Propriété Intellectuelle - Marque</b>
20	<b>Responsabilités - Vols et Dégradations</b>
21	<b>Modifications, Neutralisation et Annulation</b>
22	<b>Comportement en Piste - Fair Play</b>

## Art. 1 - Présentation, Contacts et Comissaires

**1.1 - Nom de la course - 24 Horas Bike Race.**

**1.2 - Date** – 2023 date a annoncer

**1.3 - Type de compétition** - compétition cycliste d'endurance en système de relais en solo ou en équipe, à jouer sur le Circuit d'Estoril. Le vainqueur sera celui qui parcourra le plus de tours, dans les 24 heures, sur le tracé du Circuit d'Estoril, dont les termes et conditions sont prévus par le présent règlement. Dans le cas de participants ou equipe avec le même nombre de tours, l'ordre de passage à la ligne d'arrivée à la fin de la course sera pris en compte. En cas d'exaequo, il sera décidé en faveur du tour le plus rapide de la course et s'il reste, il sera décidé par celui qui l'a fait en premier.

**1.4 - Sous l'egide** - Fédération Portugaise de Ciclisme (**FPC**) et avec le support de la Fédération de Tiatlhlon Portugaise (**FTP**) et da l'Associação Cicliste de Lisbonne (**ACL**)

**1.5 - Organisateur de l'évènement <sup>(1)</sup>**

<b>Société</b>	<b>Mclerige Lda</b>
<b>Représenté par</b>	<b>Manuel de Mello Breyner e Pedro de Mello Breyner</b>
<b>Adresse</b>	<b>R. São João de Deus 1, Bl. B, Lj. 2, Qta. da Oliveira, 2500-885 C. da Rainha</b>
<b>Email</b>	<a href="mailto:geral@mclerige.com">geral@mclerige.com</a>

**(1) Ci-après dénommé par OE**

## 1.6 - Organisation sportive

Responsable	Nom
Organisation Sportive	A.C.D.M.E. - Associação de Comissários de Desportos Motorizados do Estoril
Directeur de Course - <b>DC</b> <sup>(1)</sup>	A.C.D.M.E. - Carlos Lisboa
Directeur de Course Adjoint	A.C.D.M.E. - Fátima Carrasqueira
Comission Technique - <b>CT</b> <sup>(1)</sup>	FPC - Fédération Portugaise de Cyclisme
Comissaires de Box - <b>CB</b> <sup>(1)</sup>	A.C.D.M.E.
Comissaires de Piste - <b>CP</b> <sup>(1)</sup>	A.C.D.M.E.
Secours	À définir
Responsable de Media / VIP	À définir
Responssble de Cronometrage	À définir
Responsable des Classements	À définir
Relations avec les Concurrents	À définir

<sup>(1)</sup> Ci-après dénommé par **DC**; **CT**; **CB** ; **CP**

### Art. 2 - Règlement - 24 Horas Bike Race

**2.1 - Disponibilité** - pour consultation et téléchargement, sur le site officiel [www.24hbikerace.pt](http://www.24hbikerace.pt).

**2.2 - Acceptation et observation** - en formalisant son inscription, le concurrent s'engage à respecter le présent règlement, réservant au **DC**, le droit d'appliquer des sanctions, pouvant aller jusqu'à l'exclusion ou la disqualification de la preuve, à ceux qui ne la respectent pas, ou que, de quelque manière que ce soit, porte atteinte à la bonne réputation, à l'image et au prestige de la preuve ou de l'un de ses promoteurs. Aucune responsabilité ne peut être attribuée à **OE** pour tout dommage pouvant résulter d'une telle décision.

**2.3 - Annexes et ajouts** - ceux-ci sont préparés par le **OE** et sont destinés à modifier, clarifier ou compléter ce règlement, et font donc partie intégrante de ce règlement avec effet immédiat.

**2.4 - Texte officiel** - ce règlement est également rédigé en portugais et en anglais. En cas de divergence d'interprétation, le texte portugais fait loi.

### Art. 3 - Concurrents - Généralités

**3.1 - Concurrents** - les **24 Horas Bike Race** est une course ouverte aux personnes nationaux et étrangers, fédérés ou non et chaque concurrent ne peut intégrer qu'une seule équipe.

**3.2 – Concurrents licenciés FPC, FTP et ACL** - doivent mentionner leur numéro de licence valide lors de l'inscription.

**3.3 - Concurrents non licenciés** - doivent souscrire une assurance émise par **FPC** qui est incluse dans les frais d'inscription, couvrant leur participation.

**3.4 - Concurrents mineurs** - sont autorisés à participer à la compétition à condition qu'ils aient 15 ans ou aient complété en 2023. Seulement autorisés dans les équipes *Sport, Open ou Friends*. Leur inscription doit être autorisée par leurs parents. Circulation en piste n'est autorisée que pendant la journée.

**3.5 - Concurrents paracyclisme** - doivent mentionner leur numéro de licence valide au moment de l'inscription.

### Art. 4 - Equipe - Représentant, Accompagnants et Enfants

**4.1 - Équipe** - comprend les concurrents et le représentant. La même personne peut cumuler les deux fonctions.

**4.1.1 - Solo** - par souci de facilité, nous désignerons les *Solo* comme équipe.

**4.2 - Représentant** - est l'interlocuteur privilégié avec **OE** et **DC**. Il a accès aux boxes, au mur de piste et à la zone de relais et peut être l'un des participants. Dans la catégorie *Solo* nous conseillons à un accompagnant d'effectuer cette fonction.

**4.3 - Acompagnants** - sont les invités des concurrents et n'ont accès qu'aux boxes, à la terrasse et au Paddock Village.

**4.4 - Enfants** - ont accès au Paddock Village lorsqu'ils sont accompagnés par des adultes. Ils doivent être préoccupés par le fait qu'ils n'interfèrent pas avec le bon fonctionnement des participants au Paddock Village.

## Art. 5 - Matériel

**5.1 - Vélos autorisés** - de route, VTT, triathlon et contre-la-montre sans aucune motorisation. Dans la même équipe, tous les types de vélos autorisés peuvent participer.

**5.2 - Vélos non autorisés** - électriques, monocycles, tandems et vélos équipés d'accessoires dont le placement pourrait augmenter le risque de blessure en cas d'accident (porte-fûts externes, valises, supports et autres accessoires identifiés par le **CT**).

**5.3 - Vélos couchés** - autorisés mais doivent rouler avec un dispositif de signalisation verticale (drapeau) placé à 1,5 m du sol. Sa circulation est interdite pendant le période de nuit.

**5.4 - Vélos de reserve** - sont autorisés seulement dans la catégorie *Solo* et après avoir été vérifiés.

**5.5 - Éclairage** - un phare blanc ou jaune doit être monté à l'avant et un feu rouge non clignotant à l'arrière et doit être allumé pendant la nuit ou chaque fois que le **DC** l'indique.

**5.6 - Casque** - obligatoire et correctement attaché chaque fois que le vélo est en mouvement avec le concurrent à bord, que ce soit dans la voie des stands, la zone de transmission ou la piste.

**5.7 - Vêtements** - pour une meilleure identification de l'équipe, il est recommandé que tous ses éléments utilisent le même type de vêtements (couleurs et logos).

## Art. 6 - Inscriptions - Dispositions Générales

**6.1 - Lieu** - ceux-ci ne sont disponibles que sur [www.24hbikerace.pt](http://www.24hbikerace.pt).

**6.1.1 - Date** - les inscriptions sont ouvertes depuis le..... et se terminent à minuit le....., avec valeurs standards jusqu'au.....et valeurs aggravées après le..... selon le tableau publié à l'article 7.2.

**6.2 - Inscription de l'équipe** - les équipes doivent indiquer la catégorie dans laquelle ils souhaitent s'inscrire ainsi que les noms de leurs membres et ne seront considérés comme effectifs qu'après le respectif paiement.

**6.2.1 - Attribution du numéro de compétition** - lors de l'inscription et par ordre d'arrivée.

**6.3 - Modification d'un membre de l'équipe** - peut être effectuée jusqu'à la date de clôture des inscriptions. Après cette date uniquement avec l'autorisation du **OE** et une justification dûment justifiée.

**6.4 - Nom de l'équipe** - lors de l'inscription, le représentant doit indiquer un nom qui peut être un club, une association, un groupe, un sponsor, etc. Le **OE** se réserve le droit de refuser le nom s'il est ou peut être considéré comme offensant, inadapté ou à connotation politique ou religieuse.

**6.5 - Paiement de l'inscription** - elle se fait par paiement VISA sur le site officiel.

**6.6 - Accréditation** - elle a lieu à l'Autodrome d'Estoril dans un endroit à désigner et le représentant ou les membres de l'équipe respectifs doivent présenter:

- pièces d'identité ou copies lisibles et licence valides en cas de participants fédérés **FPC**, **FTP** ou **ACL**;

**6.7 - Kit de participation** - un sac cadeau contenant toutes les informations sur la course, les bracelets d'identification et l'accès aux différents espaces est remis au représentant ou aux membres de son équipe. Ces bracelets doivent être placés immédiatement sur un poignet de chaque membre de l'équipe.

**6.8 - Vérification technique** - a lieu à l'Autodrome d'Estoril, après accréditation, dans un lieu à désigner pour la vérification des organes de sécurité (freins et feux).

**6.9 - Placement des puces** - est placé sur l'une des fourches du vélo et doit rester jusqu'à la fin de la course, sans échange de puces. Après cette opération, le concurrent reçoit le **Sceau Vérifié**.

## Art. 7 - Catégories d'Équipes - Frais d'Inscription

**7.1 - Catégories** - les concurrents peuvent s'inscrire pour des équipes en fonction du nombre de membres et de leur sexe, comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

Categories					
Solo	(1 concurrent)	Homme	Femme	-	Adulte
Duo	(2 concurrents)	Homme	Femme	Mixte	Adultes
Sport	(3 à 4 concurrents)	Homme	Femme		Peut inclure 1 mineur
Open	(5 à 6 concurrents)	Homme	Femme		Peut inclure 2 mineurs
Friends	(7 à 8 concurrents)	Homme	Femme		Peut inclure 3 mineurs

### 7.2 - Frais d'Inscription

Categories	Concurrents	Jusqu'au.....	Après le.....
Solo	1	45 €	65 €
Duo	2	90 €	130 €
Sport	3 à 4	135 € ou 180 €	195 € ou 260 €
Open	5 à 6	225 € ou 270 €	325 € ou 390 €

(les valeurs présentées incluent TVA à 23%)

**Note:** le nombre maximum d'inscriptions acceptées est de 500 équipes (y compris les *Solo*), cependant, pour des raisons de sécurité ou de logistique, peut être modifié par **EO**.

**7.3 - Frais spéciale** - les athlètes fédérés **FPC**, **FTP** et **ACL** bénéficient d'une réduction de **5,00€**.

**7.3.1 - Date limite** - 2023 date à annoncer

**7.4 - L'Inscription comprend:**

- Participation aux **24 Horas Bike Race**;
- Plaque frontale;
- Accès au Paddock Village, à la zone street food et aux activités du programme;
- Accès à un massage par concurrent, sous réserve de disponibilité;
- Espace délimité dans les boxes du circuit ou dans une tente commune;
- Kit de participation pour chaque concurrent;
- Accès à la zone d'approvisionnement (eau et fruits);
- Accès au petit-déjeuner;
- Accès au parking intérieur du circuit sous réserve de disponibilité;
- Accès aux toilettes et douches du circuit et autres installées à cet effet;
- Accès à l'électricité et au signal Internet gratuit;
- Accès à la piste éclairée;
- Conditions de sécurité implicites pour un circuit fermé;
- Commissaires de piste tout au long du circuit ;
- Commissaires de boxe;
- Logistique et organisation avec expérience dans les compétitions en circuit fermé;
- Assistance médicale 24 heures;
- Accès à la zone d'assistance technique;

**Système de chronométrage**

- Fourniture de puce électronique active fixée dans le vélo;
- Diffusion de la classification en temps réel sur les écrans;
- Accès à la classification en ligne par portable ou ordinateur, dans leur propre application;
- Classifications et diplômes finaux après la course (version digital sur le site officiel);

**Accès au Paddock Village**

- Zones d'exposition;
- Diverses animations;
- Démonstrations et initiation au vélo;
- Stands de partenaires;
- Un concert de musique pop rock à 20:30 le Samedi;

## Art. 8 - Identification - Plaque Frontale

**8.1 - Couleur et numéro d'identification** - chaque catégorie a une couleur de base différente. *Solo* aura son numéro et dans le cas des équipes *Duo*, *Sport*, *Open* et *Friends*, le même numéro sera attribué à tous les éléments suivis d'une lettre.

**8.2 - Fixation de la plaque frontale** - les concurrents doivent fixer l'avant du vélo la plaque frontale sinon les **CP**, **CB** et **DC** empêcheront d'accéder à la piste.

## Art. 9 - Auto-Caravan, Toilets, Douches, Accès et Parking

**9.1 - Auto-Caravan** - l'inscription inclut la possibilité d'accéder à cet espace gratuit, mais limité selon les disponibilités. Sa cession se fait par ordre de commande.

**9.2 - Barbecues** - ne sont autorisés dans aucune zone de l'Autodrome d'Estoril.

**9.3 - Toilettes et douches** - disponibles dans les installations de l'Autodrome d'Estoril et au Paddock.

**9.4 - Accès à l'intérieur du circuit et parkings** - l'entrée des voitures se fera par le tunnel d'accès au paddock où les parcs sont indiqués

Dans le tableau ci-dessous, vous pouvez vérifier le nombre de personnes incluses dans l'inscription et les véhicules qui y ont accès aux parkings, toujours sous réserve de disponibilité.

Categorie	Concurrents par équipe	Représentant et accompagnants	Voitures Parking
Solo	1	1 + 2	1
Duo	2	1 + 4	2
Sport	4	1 + 7	3
Open	6	1 + 11	4
Friends	8	1 + 15	5

## Art. 10 - Restauration

**10.1 - Zone de Restauration** - situé dans Paddock Village avec deux zones distinctes :

Street Food

Libre accès

Area VIP

Accès réservé via le bracelet

## Art. 11 - Espaces - Boxes

**11.1 - Équipe** - chaque équipe a son espace commun délimité dans les boxes ou dans la tente, qui sera attribué par l'**EO**.

**11.2 - Interdictions** - il est interdit d'utiliser des appareils de musique, des plaques électriques, des barbecues et de fumer.

**11.3 - Matelas ou lits de campagne** - peuvent être installés dans leurs respectifs espaces.

**11.4 - Publicité dans les boxes** - afin de remercier aux sponsors pour le soutien reçu, les équipes peuvent toujours placer de la toile, des drapeaux ou des drapeaux de plage dans leur espace au moyen de pinces ou d'autocollants. Il est interdit de percer des trous dans les murs ou toute autre surface des locaux. Les équipes sont responsables de retirer tout ce qu'elles placent.

**11.5 - Zone d'assistance technique** - un espace dédié à la réparation et à l'entretien des vélos est disponible.

## Art. 12 - Lieu - Environnement

**12.1 - Respect par le lieu et l'environnement** - l'Autodrome de l'Estoril accueille les **24 Horas Bike Race** et ses concurrents avec beaucoup de plaisir et de considération. Pour que tout se passe dans les meilleures conditions, **OE** invite tout le monde à respecter ce lieu et l'environnement en le gardant propre pendant et après la course. Pour des raisons de sécurité et d'hygiène, il est interdit aux concurrents et accompagnants de jeter des objets sur la piste.

## Art. 13 - Programme - Dispositions Générales

### 13.1 - Programme et Horaire

#### Vendredi

- ouverture d'accréditation;
- accès à l'espace des autos caravanes;
- contrôles techniques;
- placement des puces;
- reconnaissance de piste;

**Note:** nous attirons l'attention des concurrents sur le fait que la piste, au moment de la reconnaissance, peut encore être «occupée» par divers montages et les concurrents doivent être très prudents. Il est donc de votre seule responsabilité la reconnaissance et que cela ne peut se faire qu'en vélo ;

#### Samedi

- accréditation, contrôles techniques et placement des puces;
- reconnaissance de piste;
- briefing;
- formation de la grille de départ;
- départ de la course à 14:00 pour une durée de 24 heures;

#### Dimanche

- retour des puces, conformément à l'article 13.17;
- fin de la course à 14:00 et remise des prix à 15:00;

Date	Jour	Heure	Item	Lieu
	Mardi	09:00	Ouverture d'inscriptions	<a href="http://www.24hbikerace.pt">www.24hbikerace.pt</a>
	Dimanche	24:00	Clôture d'inscriptions	
	Vendredi	15:00	Publication liste d'inscrits provisoire	

Date	Jour	Heure	Item	Lieu
	Vendredi	16:00	Ouverture d'accréditation	Autodrome d'Estoril
			Accès à l'espace des autos caravanes	
		16:30	Contrôles techniques - placement des puces;	
		19:00 ⇔ 21:30	Reconnaissance de piste	
		21:30	Clôture de l'accréditation	

Date	Jour	Heure	Item	Lieu
	Samedi	08:00 ⇔ 11:00	Ouverture d'accréditation/ Contrôles techniques- placement des puces	Autodrome d'Estoril
		08:00 ⇔ 09:00	Reconnaissance de piste	
		11:15	Publication liste d'inscrits officielle	
		11:30	Briefing	
		13:00	Formation de la grille de départ	
		14:00	Départ de la course 24h Cascais Bike Race	

Date	Jour	Heure	Item	Lieu
	Dimanche	12:00	Retour des puces et livraison du kit finisher	Autodrome d'Estoril
		14:00	Fin de course	
		14:15	Publication du classement final provisoire	
		14:45	Classement final officiel	
		15:00	Cérémonie de remise des prix	

**13.2 - Briefing** - afin d'assurer le bon déroulement de la course et de maximiser la sécurité sur la piste, un briefing est organisé le samedi matin à un endroit désigné, obligatoire pour tous les chefs d'équipe et fortement recommandé pour les concurrents.

**13.3 - Chronométrage** - les puces doivent être solidement fixés à l'endroit indiqué par les officiels du chronométrage lors des vérifications techniques afin que tous les tours de chaque concurrent et équipe soient comptés.

**13.4 - Parcours** - se déroule sur la piste principale de l'Autodrome d'Estoril, avec un périmètre de 4163 mètres et dans le sens horaire. L'itinéraire est entièrement éclairé la nuit. Seuls les véhicules / motos médicaux, de presse ou de direction dûment identifiés peuvent circuler sur la piste. Il est expressément interdit de rouler en sens inverse de la course, sur la piste, pit lane et zone de transmission.

**13.5 - Grille de départ** - formation diagonale "**Le Mans style**", par nombre de frontale (du plus bas au plus élevé) mais en respectant l'ordre, *Solo, Duo, Sport, Open et Friends* avec le concurrent qui commencera la course correctement équipé et monté sur le vélo.

**13.6 - Procédure de départ** - lors de l'abaissement du drapeau national, un autre membre de l'équipe (dans le cas des solos, l'assistant ou représentant) positionné dans l'autre côté de la piste, court vers le concurrent, et après avoir touché son épaule gauche et passé derrière lui, il peut commencer la course. Pour des raisons de sécurité, il est interdit de pousser le vélo.

**13.6.1 - Départ retardé** - pour des raisons de force majeure, le **DC** se réserve le droit de retarder le départ, une décision qui sera annoncée par les microphones et les écrans disponibles.

**13.7 - Relais** - est l'acte d'échanger un concurrent / vélo de la même équipe. L'opération se déroule dans la zone de relais en face de chaque boxe.

**13.8 - Approvisionnement des participants** - Il existe un espace dédié à l'approvisionnement en liquides et en solides. Il est interdit de recevoir des fournitures des spectateurs ou éléments de l'équipe le long de la piste. Le transport de conteneurs de liquide est autorisé, dès qu'il soit correctement sécurisé.

**13.9 - Panne - défaut et réparation** - dans ce cas, le concurrent doit immédiatement quitter la piste vers la zone herbeuse à côté et se rendre au poste de commissaire le plus proche. Il peut ensuite essayer de le résoudre lui-même ou avec l'aide d'un autre concurrent ou même d'un membre de son équipe, qui peut l'apporter la pièce de rechange. Après la réparation il communique au **CP** son intention de reprendre la course. S'il n'arrive pas à résoudre le problème, il doit informer le **CP** et se rendre au Boxe en utilisant les chemins de service du circuit. Ce n'est qu'après son arrivée à la boîte que le **CB** permet à un autre équipier de reprendre la course.

**13.10 - Accident ou chute** - en cas d'accident ou chute et si le concurrent a besoin de l'intervention de l'équipe médicale, seulement après l'autorisation de celui-ci et du **CP**, il peut reprendre la course où il a interrompu. A ce moment le **CP** informe l'équipe de l'abandon de leur élément et autorisent un autre élément à reprendre la course. Ces informations sont également visibles sur les écrans.

**13.11 - Abandon d'un concurrent** - dans ce cas, le **CP** retire la puce et essaie de la faire parvenir à la société de chronométrage dès que possible. Le concurrent qui abandonne ne peut pas être remplacé.

**13.12 - Abandon d'équipe** - si une équipe décide de quitter la course, elle doit immédiatement en informer un **CB** et retourner les puces à la société de chronométrage.

**13.13 - Nuit** - le **DC** définit les heures de début et de fin de la nuit. A ce moment tous les vélos doivent avoir leur propre éclairage. Pendant cette période le parcours peut changer dans la ligne droite.

**13.14 - Stratégie de course** - la stratégie de course et la gestion des relais sont libres, bien qu'il y ait un temps minimum de piste par élément, d'une heure accumulée sur toute la durée de la course.

**13.15 - Vitesse dans le pit lane** - est automatiquement contrôlé par la puce et ne peut pas dépasser 20 km / h, sinon l'équipe sera pénalisée.

**13.16 - Fin de course** - la course se termine 24 heures après son début (sauf en cas de *force majeure*) après le baisser du drapeau à damier. Tous ceux qui entament un tour à 13:59:59 le dimanche doivent le terminer et il est compté. Tous les autres que passent la ligne d'arrivée après le drapeau à damier devraient immédiatement ralentir, continuer jusqu'au virage 1 et suivre les instructions données par le **CP** afin de retourner aux boxes par le pit lane, bien que dans le sens inverse. En cas de *force majeure* à déterminer par le **DC**, la fin de course peut être anticipée.

**13.17 - Retour des puces** - a partir de 12:00 le dimanche, les concurrents qui ne sont plus sur la piste doivent se rendre dans la zone désignée et retourner les puces.

## Art. 14 - Classements et Récompenses

**14.1 - Classifications** - toutes les catégories concourent pour le classement général final absolu et pour le classement de la respective. Ils sont disponibles en temps réel (on line) sur le site de la course à travers les écrans disponibles et sur leurs appareils (portable et ordinateur)

**14.2 - Classement final provisoire** - publié dans un lieu à définir, est disponible pendant 30 minutes, les équipes ayant le droit de faire une réclamation pendant cette période.

**14.3 - Classification finale officielle** - après les décisions concernant les plaintes éventuelles, la classification générale finale absolue est établie, à partir de laquelle une classification générale finale par catégorie est extraite.

**Note:** une équipe pour être qualifiée à la fin de la course doit avoir couvert au moins 40% de la distance ou des tours que le 1er au classement général.

**14.4 - Classifications et prix spéciaux** - à divulguer en temps opportun.

**14.4.1 - Prix pour les concurrents plus âgés et plus jeunes** - sont distribués quelle que soit la catégorie et peuvent appartenir à la même équipe.

**14.5 - Prix final** - la coupe et le titre de vainqueur de la course **24 Horas Bike Race** sont décernées à l'équipe 1ère au classement général quelle que soit la catégorie. Il y a aussi des coupes jusqu'à la 10e place général, ainsi que des coupes / trophées pour les trois premières équipes classés dans les catégories suivantes:

Categories				
Solo	Duo	Sport	Open	Friends
1°, 2° e 3 <sup>a</sup> Homme				
1°, 2° e 3 <sup>a</sup> Femme				
-	1°, 2° e 3 <sup>a</sup> Mixte			

## Art. 15 - Pénalités et Contrôles

**15.1 - Contrôles aléatoires** - sont effectués par **CB** et **CP** pendant la course afin d'assurer leur bon fonctionnement et leur sécurité.

**15.2 - Infractions** - les **CB** et les **CP** cherchent à garantir le respect des règles et un bon esprit sportif, en informant le **DC** des infractions qui ont été commises et cela dépend des sanctions respectives, qui peuvent aller jusqu'à l'exclusion.

**15.3 - Comportement antisportif** - lorsqu'il est compris comme tel, il peut également être pénalisé en fonction du degré de risque imposé aux autres concurrents.

### 15.4 - Pénalités

Niveau 1	Avertissement
	Survitesse sur pit lane entre 21 et 30 Km/h
	Intervention dans la zone de relais de personnes non autorisées
	Relais hors zone
	Tiré être tiré par un autre concurrent
	Aller en piste sans casque (entrée de pit lane au tour suivant)
	Aller en piste la nuit sans lumières allumées (entrée de pit lane au tour suivant)
	Aller en piste sans plaque frontale (entrée de pit lane au tour suivant)

Niveau 2	1 tour de pénalité
	Départ anticipé
	Survitesse sur pit lane supérieure à 30 km/h
	Non-respect des décisions CB et CP

Lancer des objets sur la piste	
Arrêter sur la piste pour attendre un autre concurrent ou pour uriner	
<b>Niveau 3</b>	<b>Exclusion/pénalité</b>
Agression envers un adversaire	Exclusion pour le participant et pénalité 1 tour pour l'équipe
<b>Autres</b>	<b>Pénalité à la discrétion de DP</b>
Toute autre infraction ou conduite antisportive	

Toutes les pénalités concernent l'équipe et non le concurrent, sauf pour le **niveau 3**.  
Trois pénalités cumulées de **niveau 1** donnent lieu au **niveau 2** et deux de **niveau 2** au **niveau 3**.

**Note:** dans le cas où la pénalité entraînerait l'exclusion du concurrent, l'équipe pourra continuer la course mais avec un élément de moins car elle ne pourra pas le remplacer.

**15.5 - Produits interdits** - tous les produits figurant sur la liste antidopage et l'excès d'alcool au dehors de ce qu'est autorisée par la loi sur les voies publiques.

#### Art. 16 - Réclamations

**16.1 - Réclamations** - en plus des dispositions de l'article 14.2, toute équipe a le droit pendant la course de se plaindre par écrit au **DC**. La décision prise sera communiquée en temps utile.

#### Art. 17 - Assurance - Secours

**17.1 - Concurrents licenciés FPC, FTP ou ACL** - leur participation est couverte par une assurance incluse dans leur licence.

**17.2 - Concurrents non licenciés** - sont couverts par une assurance individuelle contre les accidents, incluse dans les frais d'inscription, qui a la couverture suivante:

- décès et ou invalidité permanente - **28.141,00 €**;
- frais de traitement, de transport sanitaire et de rapatriement – **4.502,00 €** et franchise de **90,00 €**;
- frais funéraires – **2.252,00 €**;

**17.3 - Dispositif de secours d'intervention médicale** - est assuré tout au long de la course par une équipe spécialisée travaillant en collaboration avec les **Pompiers Volontaires de Cascais**.

Le système de vidéosurveillance en circuit est également actif afin que le **DP** puisse mieux contrôler et surveiller la course ainsi que la présence de motos ou de véhicules de secours sur la piste.

#### Art. 18 - Data Personnelle - Utilisation des Images

**18.1 - Utilisation des données - EO**, ses sponsors et collaborateurs dans l'organisation de cet événement se réservent le droit d'utiliser librement dans l'Union Européenne et sous toutes ses formes, la participation des concurrents ainsi que les résultats obtenus par eux.

L'événement peut être enregistré sur vidéo et / ou photographié par l'**EO** de l'événement, pour une publicité ultérieure.

En s'inscrivant le concurrent autorise, l'utilisation de ses images aux fins mentionnées au paragraphe précédent, sans restrictions temporaires et sans aucune compensation financière ou autre.

Le concurrent autorise également le traitement de ses données personnelles par *Mclerige Lda.*, aux fins de la gestion de l'inscription aux **24 Horas Bike Race** et accepte qu'elles soient contenues dans un fichier informatisé de lui-même, pour une durée de 2 ans sachant qu'il a le droit de demander, par e-mail à [geral@mclerige.com](mailto:geral@mclerige.com), l'accès à ces données, la limitation ou l'opposition à leur traitement, leur portabilité, leur rectification ou leur suppression, ainsi que droit de porter plainte auprès de la CNPD.

L'exercice de ces droits ne compromet pas la légalité du traitement déjà effectué à la lumière de ce consentement, et leur participation à la manifestation sportive est impraticable, si l'exercice des droits d'opposition au traitement ou à l'élimination intervient avant lui.

Il autorise également la transmission de ces données aux entités qui collaborent avec *Mclerige Lda.*, dans l'organisation de l'événement sportif, lorsqu'une telle communication est nécessaire et déclare qu'il souhaite recevoir des communications, liées à la divulgation d'autres initiatives et événements sportifs, promus par *Mclerige, Lda.*

**18.2 - Images réalisées par l'équipe** - les concurrents sont libres de capturer des images photographiques et des vidéos de l'événement (pas en drone) mais sont également tenus de les attribuer à l'OE sur demande.

**18.3 - Publicité d'équipe** - en plus des dispositions de l'article 11.4, les équipes peuvent afficher sur leur équipe personnelle ou d'assistance, dans les vêtements, vélo ou casque, la publicité de marques, de produits ou d'entreprises autorisées par la législation nationale, non contraire à principes de bonnes mœurs et coutumes et non de nature politique ou religieuse.

#### Art. 19 - Propriété Intellectuelle - Marque

19.1 - les **24 Horas Bike Race** est une marque protégée et déposée et à ce titre son utilisation n'est pas autorisée.

#### Art. 20 - Responsabilités - Vols et Dégradations

20.1 - **EO** est responsable de l'organisation des **24 Horas Cascais Bike Race**.

Sa responsabilité est limitée à la couverture de la police que vous avez contractée avec la compagnie d'assurance pour cet événement. Chaque concurrent est responsable de tout le matériel qu'il apporte pour la participation à la course. Les concurrents déclinent toute responsabilité envers **EO** en cas d'accident, de vol ou de destruction de leur matériel pendant les trois jours de l'événement.

#### Art. 21 - Modifications, Neutralisation et Annulation

21.1 - **Modification** - compte tenu des cas de *force majeure*, tels que ceux qui mettent en danger la sécurité des concurrents et du public, le **DC** se réserve le droit de modifier le déroulement de la course.

21.2 - **Neutralisation** - en cas d'interruption le classement est établi en fonction de celui qui intervient 15 minutes avant l'interruption. Si sa continuité est vérifiée, le classement est basé sur celui trouvé 15 minutes avant l'interruption. Si sa continuité est vérifiée, le classement en reprend.

**Exemple:** si la course est interrompue à 23:00 le samedi, le classement sera à 22:45. Au redémarrage de la course, le classement est celui établi à partir de 22:45.

21.3 - **Annulation** - si les conditions minimales ne sont pas remplies, pour que l'événement ait lieu, le **OE** peut l'annuler, sans que les équipes, les participants, les partenaires ou les prestataires de services ne demandent une quelconque compensation ou remboursement, à l'exception des frais d'inscription.

21.4 - **Cas non prévus par ce règlement** - le **DC** se réserve le droit de décider dans les cas qui nécessitent une solution d'urgence ou d'apporter les modifications nécessaires, les ajouts qui deviennent immédiatement exécutables.

#### Art. 22 - Comportement en Piste - Fair Play

1 - **Piste** - étant donné la largeur de la piste, elle a été virtuellement «divisée» en 3 voies;

2 - **Vitesse normale** - concurrents doivent conduire le long de la voie la plus à droite de la piste;

3 - **Concurrents plus rapides** - voie la plus à gauche de la piste;

4 - **Dépassement** - devrait laisser un espace suffisant et sûr pour ne pas interférer avec les autres ;

5 - **Circulation en piste** - autant que possible en ligne droite en évitant les déplacements brusques et latéraux;

6 - **Respect** - doit se respecter physiquement et verbalement, en évitant les propos injurieux, profanes ou obscènes et ne doit pas interférer physiquement avec le vélo;

*Dans une course d'endurance, rien n'est gagné dans les premières minutes, mais beaucoup peut être perdu*